

Compte-rendu de la réunion du 20 mai 2011 – Péronne – 9h30
Commission Thématique « Risques majeurs »

Etaient présents (7) :

Monsieur Gilbert SIMEON, Président de la Commission Thématique « Risques majeurs », Représentant de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et Maire de Fontaine-Notre-Dame
Monsieur Pierre MOROY, DISEMA de la Somme (DDAF Somme)
Madame Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie
Mademoiselle Marie-Olivia ALLARD, Conseil Régional de Picardie
Monsieur Laurent FLEUTRY, Chambre d'agriculture de l'Aisne – mission érosion
Monsieur Olivier DOBIGNY, DDE Aisne
Mademoiselle Mélanie LECLAIRE, Animatrice du SAGE de la Haute-Somme

Etaient excusés (6) :

Monsieur Bernard LENGLET, Président de la Commission Locale de l'Eau
Madame Denise LEFEBVRE, Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin – Vice-présidente au patrimoine naturel
Monsieur Jean-Paul VORBECK, DREAL Picardie
Mademoiselle Cindy DELCENSERIE, Syndicat de la Vallée des Anguillères

Contact

Commission Locale de l'Eau du SAGE Haute-Somme
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE
Structure porteuse - AMEVA
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80
sagehautesomme@orange.fr

L'ordre du jour était le suivant :

- ① Approbation du compte-rendu de la réunion de novembre 2010
- ② Présentation des tendances d'évolution du territoire quant aux risques majeurs
- ③ Synthèse des orientations
- ④ Proposition d'organisation du PAGD
- ⑤ Actions en cours
- ⑥ Questions diverses/Perspectives

Le diaporama et le compte-rendu de la réunion sont consultables sur le site Internet :

<http://ameva.org> : rubrique « Nos missions → SAGE → SAGE Haute-Somme »

Monsieur SIMEON, Président de la Commission « risques majeurs », remercie les membres de la Commission pour leur présence. La parole est ensuite laissée à Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de novembre 2010 et préambule

Le compte-rendu de la réunion de commission du 16 novembre est approuvé.

La réunion va permettre de présenter et discuter les scénarios tendanciels du territoire. Un document de travail reprenant l'ensemble des enjeux de la Haute Somme est remis à chaque participant. Ces scénarios tendanciels permettront de justifier les orientations et les mesures du PAGD.

Après un rappel du contexte réglementaire vis-à-vis des risques majeurs et des orientations du SDAGE en lien avec cet enjeu, les scénarios tendanciels sont présentés. Ils sont articulés de façon à présenter les points d'évolution positive et négative quant à la ressource en eau et aux risques majeurs.

2. Les scénarios tendanciels du territoire

La commission a travaillé sur les scénarios tendanciels concernant les risques majeurs sur la Haute Somme.

✘ L'érosion des sols et coulées de boue

Madame AUBERT propose de mettre en relation l'aléa érosion et les arrêtés de catastrophe naturelle « inondation et coulée de boue » afin de voir s'il existe une corrélation.

Elle propose de vérifier parmi les communes classées en aléa érosion fort, celles qui ont ou non réalisé des documents d'urbanisme.

Elle indique qu'il pourrait également être intéressant de vérifier si les surfaces en maïs sont en augmentation car cela pourrait poser problème, c'est le cas dans le nord du bassin Artois-Picardie.

Monsieur SIMEON précise que le retournement des pâtures n'est désormais plus autorisé et que cela est bénéfique à la limitation du ruissellement.

Monsieur MOROY précise que le retournement des pâtures est uniquement interdit dans les zones humides.

Madame AUBERT indique qu'il pourrait être intéressant de connaître les intercommunalités qui se sont engagées dans une démarche de lutte contre le ruissellement. Il faudrait également indiquer quelles sont celles qui vont être modifiées suite à la réforme des collectivités.

Madame ALLARD rappelle que les financements des Mesures Agri-Environnementales territorialisées pour la lutte contre l'érosion des sols est remise en question et qu'il n'y aura probablement pas de financement en 2011 pour cela. La tendance évolutive de cette solution pour la lutte contre l'érosion des sols est donc plutôt défavorable.

Madame AUBERT souhaiterait savoir si les 1 % de Surfaces Equivalent Topographique (SET) par rapport à la Surface Agricole Utile (SAU) ont été atteints en 2010.

Monsieur FLEUTRY estime qu'obtenir 3 % de SET par rapport à la SAU est réalisable pour 2011 ; en revanche il lui semble plus compliqué d'atteindre les 5 % en 2012.

Par ailleurs, il indique que tant qu'il y aura l'aide à la cessation d'activités laitière, les pâtures continueront à être transformées en cultures. Il n'existe pas d'aide au maintien de l'élevage, ce qui est problématique. En Seine-Maritime, il existe des aides pour l'élevage et les pâtures sont plus préservées.

Monsieur DOBIGNY précise que le Plan de Prévention des Risques inondation et coulées de boue sur la vallée de la Somme dans l'Aisne (entre Dury et Sequehart) est actuellement à l'enquête publique.

✘ Les inondations par remontée de nappe et les étiages

Monsieur MOROY indique que les zonages d'assainissement pluvial peuvent être réalisés même si la commune n'a pas de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de même que les zonages d'assainissement. En revanche, il est également possible d'utiliser les PLU pour raccrocher les zonages d'assainissement pluvial.

Le PPR inondation de la vallée de la Somme ayant fait suite aux inondations par remontée de nappe est en cours de révision. Il serait intéressant de connaître les délais de révision.

Monsieur DOBIGNY précise que la cartographie du PPRi vallée de Somme reste valable au titre du R.111-2 même s'il est en cours de révision.

Monsieur MOROY rappelle que le pompage qui doit être créé à Péronne via la construction du Canal Seine-Nord Europe doit systématiquement être pris en compte dans les démarches entreprises à l'aval afin qu'il y ait une cohérence sur l'ensemble du bassin.

Un groupe de travail sur la gestion des niveaux d'eau sur la Haute Somme a été mis en place. Deux problématiques ont été mises en évidence : les variations des hauteurs d'eau et les à-coups d'une part, et le manque d'eau pour satisfaire les usages d'autre part.

Monsieur MOROY propose d'avoir une vision plus large sur les projets d'interconnexion de l'Alimentation en Eau Potable en cours.

✘ Le transport de matières dangereuses

Madame Aubert souhaite que soit ajouté dans les points négatifs le problème d'entretien des aménagements de récupération des eaux pluviales sur les axes de communication, notamment sur l'autoroute A1.

Elle souhaite également que le tracé du Canal Seine-Nord Europe soit ajouté à la cartographie des axes de communication.

Monsieur MOROY ajoute qu'il faudrait vérifier si la voie SNCF Amiens-Reims n'est pas empruntée par des convois de déchets nucléaires.

3. Les orientations et les mesures du SAGE

Madame Aubert indique qu'il pourrait être intéressant d'avoir une relecture ou un accompagnement par un juriste pour la rédaction des mesures du SAGE et du règlement. Une sollicitation financière est possible auprès de l'Agence de l'Eau. Le coût d'un accompagnement de ce type est d'environ 20 000 €.

Par ailleurs, en ce qui concerne les mesures proposées aujourd'hui, il est préférable de ne pas inscrire « etc. » afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Orientation 3A : Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols

Mesure 3A-M3 : il est préférable de ne pas préciser « en partenariat avec les chambres d'agriculture » puisque ce ne sont pas les seuls partenaires concernés.

Mesure 3A-M6 : il est proposé d'ajouter l'identification des Zones d'Expansion de Crues en plus de leur préservation et de leur restauration.

Mesure 3A-M7 : proposer plutôt une convention ou un document plus fort qu'une charte afin que cela ait plus de poids.

Orientation 3B : Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs

Mesure 3B-M1 : le zonage d'assainissement pluvial peut être réalisé en dehors des PLU. Par ailleurs, la réalisation des zonages de gestion des eaux pluviales est rappelée dans la loi. Il s'agirait donc plutôt d'un rappel réglementaire que d'une mesure à part entière.

Il pourrait également être envisagé que l'AMEVA propose un accompagnement pour la réalisation de ces zonages.

Mesure 3B-M2 : Il est proposé de définir les zones à risques dans un premier temps afin de pouvoir adapter le bâti dans ces zones.

Mesure 3B-M5 : Il s'agit d'un rappel réglementaire et non d'une mesure du SAGE.

Mesure 3B-M6 : Il est proposé que soit ajouté d'adapter les réseaux d'assainissement unitaires.

Orientation 3D : Entretenir la culture/mémoire du risque

Mesure 3D-M2 : Les élus peuvent également être informés par le biais des gazettes communales ou par internet.

Monsieur MOROY souhaiterait qu'il soit fait référence aux grandes conclusions du GIEC dans le document des scénarios tendanciels.

4. Proposition d'organisation du Plan d'Aménagement et de Gestion Durables de la ressource en eau

Mademoiselle LECLAIRE propose ensuite un plan d'organisation pour les orientations et mesures du PAGD, ainsi que pour les fiches actions.

Pour chaque orientation : 1 fiche

- Renvoi aux cartes de la partie atlas cartographique
- Objectifs de l'orientation
- Rappel des orientations et dispositions du SDAGE en relation avec l'orientation
- Rappels réglementaires en relation avec l'orientation
- Les mesures de gestion du SAGE
- Les mesures renforçant la réglementation (facultatif)
- les actions correspondantes aux mesures : une action peut répondre à plusieurs orientations

Pour chaque fiche action

Partie 1 : Description de l'action

- Contexte
- Secteur géographique
- Objectifs
- Contenu

Partie 2 : Mise en œuvre

- Maîtrise d'ouvrage potentiel
- Partenaires techniques pressentis
- Echancier
- Moyens
- Budget

Monsieur MOROY trouve qu'il pourrait être intéressant d'avoir une explication pour chaque mesure en plus du simple intitulé de la mesure dans le PAGD.

Madame AUBERT indique qu'il ne faut pas oublier de faire une synthèse de toutes les orientations et de toutes les fiches action avec maîtrise d'ouvrage, coût, etc.

L'évaluation environnementale doit également être faite en parallèle de la rédaction des mesures.

Madame AUBERT pense qu'il pourrait être intéressant d'avoir la présence d'un bureau d'études en réunion de CLE pour justifier de la rédaction des mesures de telle ou telle façon.

4. Les actions en cours

Deux études de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sont en cours sur le territoire : sur le secteur de Saint-Quentin et sur le secteur de Combles. Le rendu est prévu pour juin-juillet 2011. Ces études devraient permettre la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce et de modifications des pratiques culturales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur SIMEON remercie les participants et lève la séance à 11h45.